

Appel de candidatures

**Résidence d'artiste à la bibliothèque de
Beauharnois**

Lire. Penser. Créer.

Pour une démocratie vivante



Contexte

La bibliothèque n'est plus seulement un espace de silence dédié à la consultation ou à l'emprunt de livres. Elle est de plus en plus souvent une première porte d'entrée vers la connaissance et la culture auxquelles on accède de plusieurs manières : les livres, bien sûr, mais aussi les outils informatiques, les documents audiovisuels, les conférences, etc. La bibliothèque est tout autant un lieu de savoir qu'un espace de vie, qu'on appelle le troisième lieu ou le tiers lieu, après le domicile et le lieu de travail ou l'école. C'est un point de rencontres et d'échanges pour les citoyennes et citoyens à travers les clubs de lecture, les ateliers de création, les rencontres avec des autrices et auteurs, etc. ([Politique culturelle de la MRC](#)).

Pour toutes ces raisons, « la bibliothèque occupe une place importante dans la collectivité et joue un rôle de premier plan dans le développement culturel » ([Gouvernement du Québec](#)). C'est pourquoi la MRC de Beauharnois-Salaberry souhaite « miser sur les bibliothèques et équipements culturels du territoire comme points de contact privilégiés avec la culture » ([Politique culturelle de la MRC](#)).

Présentation

Dans le cadre de son Entente de développement culturel, la MRC de Beauharnois-Salaberry, en collaboration avec la ville de Beauharnois, souhaite offrir à un·e artiste professionnel·le ou en voie de professionnalisation l'opportunité de réaliser une résidence artistique à la bibliothèque de Beauharnois. Ce projet vise à favoriser la création, la rencontre avec le public et la valorisation des arts dans un lieu de savoir et de culture.

Thématique de la résidence

En quoi le livre et la création contribuent-ils à la pensée critique et à la liberté d'expression?

Le livre comme contre-pouvoir face à la manipulation

Dans un contexte où l'information circule à une vitesse fulgurante — réseaux sociaux, flux d'actualités, notifications incessantes — la pensée critique est souvent mise à mal. Les contenus courts, émotionnels et parfois biaisés favorisent la réaction immédiate plutôt que la réflexion approfondie. C'est là que le livre intervient comme un espace de résistance.

Un temps long pour la réflexion

Le livre impose un rythme différent : il demande de s'arrêter, de lire, de comprendre, d'interpréter. Ce temps long est essentiel pour développer une pensée autonome, loin des injonctions de l'instantanéité. Lire, c'est accepter la complexité, nuancer les idées et éviter les jugements hâtifs.

Un rempart contre la désinformation

Contrairement aux contenus viraux, le livre est généralement le fruit d'un travail rigoureux : recherche, vérification, argumentation. Il offre des sources fiables et des analyses approfondies, permettant de distinguer le vrai du faux. En ce sens, il agit comme un contre-pouvoir face aux manipulations médiatiques ou politiques.

Un outil d'émancipation citoyenne

En donnant accès à des savoirs diversifiés et à des perspectives multiples, le livre renforce la liberté de pensée. Il permet aux citoyen·nes de se forger une opinion éclairée, condition indispensable à une démocratie vivante.

Objectifs de la résidence

- Bonifier l'offre de service de la bibliothèque pour le bénéfice de la population;
- Créer des ponts entre l'artiste, la communauté et la bibliothèque;
- Miser sur la médiation culturelle pour favoriser l'accessibilité aux arts;
- Appuyer des actions et des projets permettant la démocratisation de la culture.

Exigences

La résidence artistique doit avoir pour objectif la création d'une œuvre d'art en lien avec la thématique proposée. L'œuvre réalisée pourra prendre différentes formes : sculpture en ronde-bosse, tableau, bas-relief mural, installation, habillage des fenêtres ou installation suspendue.

Un volet de médiation culturelle devra également être intégré à la résidence. Celui-ci pourra être assuré par l'artiste ou par des partenaires externes, et son contenu sera défini en collaboration avec les responsables du programme. Au minimum, cinq (5) activités devront être organisées, dont une destinée aux employé·es et une autre à un groupe de camp de jour, afin de rejoindre la diversité des publics

fréquentant les lieux. Ces activités pourront prendre la forme d'ateliers de création ou de cocréation, contribuant à la création de l'œuvre de l'artiste, de

présentations du projet ou de rencontres d'échanges autour de la démarche artistique.

Durée et période

- Durée : 4 à 6 semaines consécutives
- Période : Juillet et août 2026

Une présence régulière durant la résidence

La présence demandée à l'artiste est d'au moins quatorze (14) heures, sur un minimum de deux jours par semaine. L'horaire de présence pourra être convenu entre les parties, de jour ou en soirée, durant les heures d'ouverture normales de la bibliothèque.

- Du lundi au jeudi : 10 h à 20 h
- Vendredi : 10 h à 16 h 30
- Samedi : 9 h à 15 h
- Dimanche : fermé

Ce que nous offrons

- Accès privé à la mezzanine de la bibliothèque, comprenant un espace à aire ouverte et un local de travail fermé avec espace d'entreposage sécurisé;
- Accès aux équipements et matériaux sur place (tricote, imprimante, imprimante 3D, etc.);
- Cachet fixe pour la résidence de 12 000 \$;
- Soutien logistique pour la médiation culturelle et la promotion du projet;
- Accompagnement et formation par les membres du personnel qualifié, pour l'utilisation des appareils, logiciels et équipements.

Évaluation des demandes

Un jury est mis sur pied spécifiquement pour ce concours, pour toutes les étapes du processus de sélection.

Critères d'évaluation

- Pertinence du projet en lien avec la thématique et les objectifs de l'appel;
- Faisabilité technique et logistique du projet, concordance entre la disponibilité des espaces et les besoins exprimés;
- Cohérence et impact de la médiation culturelle;

- Qualité artistique et originalité de l'œuvre proposée;
- Pertinence pour la communauté et le lieu.

Le jury portera une attention particulière aux projets proposés par les créatrices et créateurs du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry, mais ce facteur ne sera pas considéré comme critère de sélection.

Soumettre votre proposition

Envoyez votre dossier à culture@mrcbhs.ca avant le **29 mars 2026**, incluant :

- Une description du projet (maximum 2 pages)
 - Vos intérêts et votre approche vis-à-vis de la thématique
 - Type d'œuvre envisagé – son médium, ses matériaux, etc.
(vous n'avez pas à fournir de croquis ni de description détaillée)
 - Votre vision pour le volet de médiation culturelle;
- Votre démarche artistique et CV;
- Un portfolio (images, liens, etc.);
- Vos besoins techniques et logistiques;
- Un échéancier et un budget détaillé.

Pour information

Tania Perlini
Coordonnatrice du développement culturel
2, rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N 1W6
450 225-0870 (232) | 514 601-4558
t.perlini@mrcbhs.ca mrcbhs.ca/culture